

N° 170, du 22 juillet 1893.

Faillites. Concordats. Poursuite pour dettes et faillites. Domiciles juridiques. Registre du commerce. Marques de fabrique et de commerce. Rappel de billets de banque. Banques étrangères. Télégrammes. Annonces non officielles.

Mise au concours
de
travaux, de fournitures et de places,
annonces et insertions.

Mise au concours.

Les travaux de *maçonnerie* et de *pierre de taille* pour le *nouvel hôtel des postes à Neuchâtel* sont mis au concours. Les plans, les conditions et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de MM. Béguin & Rychner, architectes, place des halles, n° 9, à Neuchâtel, où les intéressés peuvent prendre les renseignements nécessaires tous les après-midi, de 2 à 6 heures.

Les offres doivent être adressées, sous enveloppe cachetée et affranchie, à la direction soussignée, d'ici au *31 courant inclusivement* et porter la suscription : « Soumission pour l'hôtel des postes à Neuchâtel ».

Berne, le 18 juillet 1893. [2..]

Direction
des travaux publics de la Confédération.

Mise au concours.

L'administration soussignée met au concours la fourniture des objets mentionnés ci-après.

Les fournisseurs qui désirent faire des offres sont priés de demander des formulaires d'offre auprès de la section technique de l'administration du matériel de guerre, en indiquant les groupes contenant les objets de leur branche. Sans en avoir reçu la demande, l'administration n'adressera des formulaires qu'aux fournisseurs actuellement en relation avec elle.

Les offres doivent nous être remises, franco, cachetées et portant la suscription „*Offres pour la fourniture d'objets militaires*“, d'ici au 20 août.

Les communications exigeant une réponse doivent être faites à notre administration par lettre séparée de l'offre.

Les termes de livraison commencent le 1^{er} mars 1894 et finissent le 30 novembre 1894, toujours sous réserve de convention réciproque.

Les prix sont entendus *franco d'emballage* et de *tous frais* à la station de chemin de fer suisse la plus proche du fournisseur.

Le renvoi du matériel d'emballage et des rebuts se fait aux frais des fournisseurs.

On peut voir des modèles auprès de notre administration.

Les ordonnances sont fournies par le commissariat fédéral des guerres (intendance des imprimés). Les dessins et prescriptions des articles désignés par un * sont envoyés sur la demande de notre administration.

Les pièces que l'administration livre aux fournisseurs (tels que garnitures, arçons, cordages, etc.) leur seront adressées *gratuitement et affranchies* à la station de chemin de fer la plus proche du destinataire.

Les formulaires d'offres de livraison contiennent de plus amples renseignements.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
1 ^{er} groupe.	12,000	bretelles de fusil.	*
»	17,000	ceinturons.	*
»	—	porte-sabre-scie simples.	*
»	—	porte-sabre-scie à 2 boucles.	*
»	8,000	porte-fourreaux de baïonnette.	*
»	1,500	fourreaux de baïonnette pour porte-sabre-scie.	*
»	—	gibernes d'infanterie.	*
»	—	gibernes de cavalerie.	*

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
I ^{er} groupe.	1,500	ceinturons avec dragonne, pour la cavalerie.	*
»	100	ceinturons avec dragonne, pour soldats du train.	*
»	200	banderoles de tambour et cuissières.	*
»	—	sacoche à musique.	*
»	—	courroies de trompette.	*
»	50	» de tambour.	*
»	180	sacoche de fourrier de troupes non montées.	*
»	—	sacoche de fourrier de troupes montées.	*
»	—	bandoulières de mousqueton.	*
»	—	fourreaux de revolver avec courroies.	*
»	1,200	dragonnes en cuir.	*
II ^e groupe.	130	<i>équipements de chevaux d'officiers</i> , 1 ^{re} qualité, complets avec garniture de tête, sacoches de devant et de derrière, courroies de charge, sangle, étrivières, étriers et housse (pour celle-ci l'administration fournit gratuitement le feutre).	Ordonn. du 24 avril 1874 II ^{me} édition.
»	100	<i>équipements de chevaux de cavalerie</i> complets avec garnitures de tête sans mors, sacoches, courroies de charge, sangle, étrivières et pochette à clous. — (L'administration fournit gratuitement: arçons avec faux-siège, sangle en cordon, feutre et drap pour les coussinets et les garnitures métalliques).	Echantillon.
»	20	<i>équipements complets pour chevaux de sous-officiers d'artillerie</i> . (L'administration fournit gratuitement: les feutres pour les housses, arçons avec faux-siège, tissus pour sangles, feutre et drap pour coussinets et les garnitures métalliques.)	Ordonn. du 24 avril 1874.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
II ^e groupe.	—	selles de remonte, avec sangle, étrivières avec étriers, housse et garniture de tête (sans mors). (L'administration fournit gratuitement et franco: le feutre pour les housses et les mors.)	Modèle.
»	312	selles de train en cuir de vache brun, de la construction des selles de cavalerie (système danois), avec sangle, étrivières sans étriers, fourreaux et sous-ventrière. (L'administration fournit gratuitement et franco: arçons avec faux-siège, tissus pour sangles, feutres pour coussinets et garnitures.)	Dessin d'août 1882 et modèle.
»	312	colliers anglais avec dragonne. (L'administration fournit gratuitement les attèles.)	Ordonnance de 1853 et modèle
»	156	paires de harnachement à collier en cuir non noirci, composées de : 1 paire de brides (sans mors) avec rênes de bride, 1 paire de fausses-rênes et 1 longe de sous-verge, 2 paires de traits avec courroies de trait et allonges, 2 plate-longes avec T de reculement, 2 derrières d'ava-loire, 2 plaques de croupe avec longe de la fourche et 2 paires de porte-traits (<i>sans licols</i>). — (L'administration fournit gratuitement les garnitures, traits et allonges.)	Dessin de décembre 1878 et supplément de janvier 1880.
»	15	paires de harnachements à poitrail (pour la conduite du <i>siège</i>) en cuir non noirci, composés de : 1 paire de brides avec rênes croisées, guides et mors, 2 poitrails avec traits et allonges, 2 plate-longes avec T de reculement, 2 porte-poitrails, 1 paire de sangles de paquetage, 2 derrières d'ava-loire, 2 plaques	

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
		de croupe et 2 paires de porte-traits (<i>sans licols</i>). — (L'administration fournit gratuitement les garnitures, cordage pour traits, allonges et guides, tissus pour sangles.)	Ordon. du 27 mars 1876 et dessin de décemb. 1880.
II ^e groupe.	500	fourreaux pour marmites individuelles de la cavalerie. (L'administration fournit gratuitement les boucles.)	Echantillon.
»	712	havre-sacs pour chevaux du train, en cuir de vache noirci.	Ordon. du 24 avril 1874 et modèle.
»	—	malles d'officier, avec compartiments.	Dessins et prescriptions du 17 mai 1889 et modèle.
»	—	malles d'officier, sans compartiments. (L'administration fournit gratuitement les serrures, serrures auxiliaires et charnières.)	Id.
»	100	malles pour équipement de chevaux d'officiers.	Dessin et prescriptions du 20 mai 1880.
»	412	faux-sièges, tendus sur les arçons.	Ordon. du 3 février 1875, II ^{me} édition.
»	—	fourreaux de mousqueton. — (L'administration fournit gratuitement les boucles.)	Id.
»	300	licols d'écurie pour chevaux de cavalerie.	Id.
»	300	sangles d'écurie pour chevaux de cavalerie.	Id.
»	350	sangles d'écurie pour chevaux du train.	Ordon. du 24 avril 1874.
»	1,100	paires de courroie de charge.	Id.
»	156	fouets pour soldats montés.	Id.
»	—	faux-colliers.	Modèle.
»	—	licols en cuir avec longe. — (L'administration fournit gratuitement les garnitures et cordes de longe.)	Dessin de décembre 1878 et supplément de janv. 1880.
III ^e groupe.	—	cordons de trompette.	Echantillons
»	—	cordons d'embouchure.	Id.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnances, dessin ou modèle.
III ^e groupe.	—	cordons de cornettes pour troupes sanitaires.	Id.
»	—	dragonnes pour sabres de sergents-majors.	Id.
»	1,200	couvertures en laine, brun-mêlé, pour bivouacs.	Prescrip. et échantillons.
»	—	couvertures en laine, brun-mêlé, pour hôpitaux.	Id.
»	450	couvertures de cheval pour artillerie.	Echantillons.
»	500	couvertures de cheval pour cavalerie.	Id.
»	600	époussettes à poche pour la cavalerie.	Ordon. du 3 février 1875.
»	450	époussettes pour chevaux d'artillerie.	Ordonnance de 1876 sur les ustensiles de passage.
»	600	musettes en toile à voile pour chevaux de cavalerie.	Ordon. du 3 février 1875.
»	500	sacs à avoine pour chevaux de cavalerie.	Id.
»	2,100	musettes en toile à voile pour chevaux d'artillerie.	Ordonnance de 1876 sur les ustensiles de passage.
»	—	sacs à avoine pour chevaux d'artillerie.	Modèle.
»	520	sacs à pain.	Echantillon.
»	65	sacs à café et sel.	»
»	130	tabliers en lin.	»
»	168	bâches 5,7 m. de longueur, 3 m. de largeur.	Id.
»	100	sceaux en toile à voile.	Modèle
IV ^e groupe.	2,000	sabres pour troupes montées.	Ordonnance et modèle.
»	—	sabres-scies avec fourreaux.	» » »
»	—	sabres de pionniers, avec fourreaux.	» » »
»	—	sabres pour sergents-majors de l'infanterie, modèle de 1883, avec fourreaux.	» » »
»	—	sabres-baïonnette, avec fourreaux.	» » »
»	15,000	conteaux pour soldats, modèles 1890.	Ordonnance et dessin de janvier 1891.
»	—	haches de campagne.	Ordon. du 3 février 1875.
»	60	haches américaines.	Modèle.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnances, dessin ou modèle.
IV ^e groupe.	—	cornets.	Modèle et prescription du 10 décembre 1877.
»	—	bugles courts.	Id.
»	—	bugles longs.	»
»	—	bassos.	»
»	—	altos.	Modèle et prescription du 10 décembre 1877.
»	—	barytons B (si-b).	»
»	—	» B (Helikon).	Modèle.
»	—	» Es (mi-b).	»
»	50	fûts pour tambours à vis, brasés et martelés.	Prescriptions et modèle de 1884.
»	50	paires de baguettes en bois d'ébène ou en bois de fer.	Ordonnance de 1868 et modèle.
»	600	étrilles en acier avec cure- pieds pour la cavalerie.	Ordonnance du 3 février 1875 et modèle.
»	200	étrilles en acier pour l'artil- lerie.	Ordonnance de 1876 sur les ustensiles de pansage.
»	200	cure-pieds en acier pour l'ar- tillerie.	Id.
»	800	brosses pour chevaux.	Dessin et modèle de 1884.
»	—	» » » de remonte.	Id.
»	600	brosses à graisse, avec four- reaux, pour la cavalerie.	Ordonnance de 1875.
»	200	brosses à graisse, avec four- reaux, pour l'artillerie.	Ordonnance de 1876 sur les ustensiles de pansage.
»	800	boîtes à graisse.	Ordonnance de 1875 et modèle.
»	2,800	éponges.	Echantillon.
»	180	équipements de sacoches de fourriers.	Echantillon.
»	500	jumelles avec étui, courroie et corde.	Modèle.
»	60	pioches.	Echantillon.
»	60	pelles.	»
»	60	scies à main.	»
»	31	caisses pour le transport des cuisines de compagnies.	Ordon. du 22 février 1884.
»	6	caisses pour le transport des cuisines d'officiers.	Id.
»	506	marmites avec couvercle.	»
»	48	tranchoirs pour cuisines de compagnies.	»
»	6	tranchoirs pour cuisines d'of- ficiers.	»

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnances, dessin ou modèle.
IV ^e groupe.	5	tranchoirs ronds.	Ordon. du 22 février 1884.
»	35	cadenas.	Id.
»	128	bidons.	»
»	—	haches.	»
»	252	écumoirs.	»
»	365	poches à soupe.	»
»	300	» en bois.	»
»	70	couteaux à découper.	»
»	100	fourchettes de cuisine.	»
»	30	poêles à frire avec couvercle et 4 pieds mobiles.	»
»	—	moulins à café pour cuisines d'officiers.	»
»	30	moulins à café pour cuisines de compagnies.	»
»	12	cafetières avec filtre.	»
»	200	tasses avec sous-tasses.	»
»	200	assiettes à soupe.	»
»	30	grandes boîtes pour les épices.	»
»	6	petites » » » »	»
»	12	boîtes ovales pour le sucre.	»
»	6	» carrées » »	»
V ^e groupe.	550	paires de traits.	Dessin de décembre 1878 et supplément de janvier 1880 et modèle.
»	550	» d'allonges.	Id.
»	1,000	cordes à fourrage.	Ordon. du 3 février 1875.
»	500	sangles en cordon de chanvre pour cavalerie.	Dessin et modèle.
»	—	cordes pour revolver.	Modèle.
»	30	tissus pour sangles de paque- tage.	Ordon. du 27 mars 1876 et dessin de décemb. 1880 et modèle.
»	15	guides en corde tressée.	Id.
»	15	fouets longs.	»
»	150	tissus pour sangles de selles de train.	Ordonn. du 24 avril 1874 et modèle.
»	—	cordes de longe.	Dessin de décembre 1875 et supplément de janvier 1880.

Berne, le 26 juillet 1893. [4.]...

**Administration fédérale du matériel de guerre,
section technique.**

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Receveur** au bureau principal des péages à Vallorbe-route. S'adresser, d'ici au 5 août 1893, à la direction des péages à Lausanne.

2) **Chargeur** postal et garçon de bureau à Aarau. S'adresser, d'ici au 8 août 1893, à la direction des postes à Aarau.

3) **Facteur** postal à Gossau (St-Gall). S'adresser, d'ici au 8 août 1893, à la direction des postes à St-Gall.

1) **Deux commis** de poste à Lausanne.

2) **Facteur** postal à Semsales (Fribourg).

3) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à St-Martin (Fribourg).

} S'adresser, d'ici au 1^{er}
août 1893, à la direction
des postes à Lausanne.

4) **Chargeur** postal à Berne. S'adresser, d'ici au 1^{er} août 1893, à la direction des postes à Berne.

5) **Quatre facteurs** de lettres à la Chaux-de-fonds (Neuchâtel).

6) **Facteur** de messageries à la Chaux-de-fonds.

} S'adresser, d'ici au 1^{er}
août 1893, à la direction
des postes à Neuchâtel.

7) **Facteur** postal à Oberbüren (St-Gall). S'adresser, d'ici au 1^{er} août 1893, à la direction des postes à St-Gall.

8) **Garçon** de bureau et chargeur postal à Bellinzone. S'adresser, d'ici au 1^{er} août 1893, à la direction des postes à Bellinzone.

9) **Facteur** au bureau des télégraphes à Lausanne. Traitement annuel 1200 francs. S'adresser, d'ici 29 juillet 1893, au chef du bureau des télégraphes à Lausanne.

Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs

des chemins de fer et bateaux à vapeur

sur

territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

N^o 30.

Berne, le 26 juillet 1893.

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

470. ($\frac{30}{100}$) *Tarif des voyageurs et des bagages G B—N O B et B B, du 1^{er} mars 1892. II^{me} annexe.*

Le 1^{er} août 1893 entrera en vigueur une II^{me} annexe, qui contient entre autres des taxes entre les stations de *Gurtnellen* et *Lavorgo*, d'une part, et *Winterthur*, *Schaffhouse*, *Zurich* et *Bâle*, d'autre part.

Lucerne, le 24 juillet 1893.

Direction du Gothard.

471. ($\frac{30}{100}$) *Tarif des voyageurs et des bagages G B—S C B, A S B et W B, du 1^{er} juin 1882. Addition.*

A partir du 1^{er} août 1893, il sera délivré des billets directs *Gurtnellen* et *Lavorgo—Bâle* (S C B) pour simple et double course.

Lucerne, le 24 juillet 1893.

Direction du Gothard.

472. ($\frac{30}{100}$) *Tarif des voyageurs et des bagages chemin de fer du Brunig—Suisse, du 1^{er} juillet 1891. Renvoi de l'édition de la I^{re} annexe.*

La mise en vigueur de l'annexe précitée annoncée pour le 1^{er} août 1893 par le n^o 400, $\frac{25}{100}$ de cette feuille, est renvoyée jusqu'à nouvel avis. Les taxes actuelles restent en vigueur jusqu'à ce moment.

Berne, le 20 juillet 1893.

Direction du Jura-Simplon.

IV. Service des marchandises.

A. Service suisse.

473. ($\frac{30}{100}$) *Tarif exceptionnel pour pierres, etc., N O B et B B—S O B*

Le 15 août 1893, pour le transport de pierres, gravier, sable, marne et argile, par chargement de wagon de 10 000 kg., ou payant pour ce poids, entre les stations des chemins de fer du Nord-Est suisse, y compris les lignes du Bötzing et de Koblenz-Stein, d'une part, et les stations du chemin de fer Sud-Est suisse, d'autre part, un tarif exceptionnel entrera en vigueur.

Des exemplaires s'en obtiennent, soit directement auprès de notre bureau des tarifs, soit par l'entremise des stations, au prix de 10 centimes.

Zurich, le 24 juillet 1893.

Direction du Nord-Est suisse.

474. ($\frac{30}{100}$) *Tarif exceptionnel pour pierres, etc., en service direct des chemins de fer de la Suisse centrale et occidentale entre eux, du 1^{er} février 1891. I^{re} annexe.*

A dater du 1^{er} septembre 1893 sera appliquée une I^{re} annexe au tarif exceptionnel susmentionné, contenant des modifications et additions au tarif principal.

Bâle, le 22 juillet 1893.

Comité de direction du Central suisse.

475. ($\frac{30}{100}$) *Tarif exceptionnel pour houilles, etc., Bâle S C B—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} octobre 1881, nouvelle édition du 1^{er} avril 1890. Addition.*

La station Perroy du Jura-Simplon est admise dès ce jour au bénéfice du tarif exceptionnel susdénommé avec la taxe de fr. 9.10 par 1000 kilogrammes.

Bâle, le 24 juillet 1893.

Comité de direction du Central suisse.

B. Service avec l'étranger.

476. ($\frac{3}{8}$) *Règlement et tarif pour le service des marchandises sud-austro-hongrois—allemand, du 1^{er} décembre 1888. V^{me} annexe.*

Le 1^{er} août 1893, une V^{me} annexe au tarif pour le service des marchandises sud-austro-hongrois—allemand, du 1^{er} décembre 1888, entrera en vigueur. Elle contient des *modifications* et *additions* aux prescriptions réglementaires, aux dispositions générales de tarif, à la classification des marchandises et aux tarifs, sans que cependant ces dernières s'entendent aux stations de Bâle, Constance, Schaffhouse et Singen de notre réseau.

Cette annexe s'obtient, au prix de 25 centimes l'exemplaire, auprès des stations précitées.

Zurich, le 23 juillet 1893.

Direction du Nord-Est suisse.

477. ($\frac{3}{8}$) *II^{me} partie, livret III B des tarifs des marchandises de l'Union sud-ouest-allemande—suisse, du 1^{er} décembre 1884.*

VI^{me} annexe.

Une VI^{me} annexe au tarif cité ci-dessus, contenant quelques taxes déjà introduites par voie d'instruction, ainsi que des taxes pour la houille au départ de *Huningue* entrera en vigueur le 15 août 1893.

St-Gall, le 21 juillet 1893.

Direction de l'Union suisse.

478. ($\frac{3}{8}$) *III^{me} partie, livrets 1, 2 et 3 des tarifs des marchandises des Unions austro-hongroise—suisse et austro-hongroise—suisse-sud-badoise. Troisième prolongation de la validité.*

Les tarifs III^{me} partie, livrets 1 et 2 pour le service des marchandises austro-hongrois—suisse et austro-hongrois—suisse-sud-badois, du 1^{er} octobre 1889, respectivement du 1^{er} avril 1891, puis les taxes pour quelques stations des chemins de fer de l'Etat autrichien (Gmünd, Göpfritz, etc.) dans le livret 3 de la III^{me} partie des tarifs austro-hongrois—suisse et austro-hongrois—suisse-sud-badois, du 1^{er} octobre 1889, respectivement du 1^{er} septembre 1886, qui ont été dénoncées dans l'organe de publicité n^o 25, du 21 juin 1893, pour le 31 juillet 1893, resteront encore en vigueur jusqu'au 31 août 1893.

Zurich, le 23 juillet 1893.

Pour les administrations de l'Union:

Direction du Nord-Est suisse.

479. ($\frac{30}{93}$) *IV^{me} partie, livrets 1 et 2 des tarifs des marchandises de l'Union austro-hongroise—suisse, du 1^{er} mars 1890.*

Dénonciation.

Le 31 octobre 1893, les tarifs susmentionnés cesseront d'être en vigueur. Quant aux nouveaux tarifs appelés à les remplacer, une publication y interviendra plus tard.

Zurich, le 22 juillet 1893.

Pour les administrations de l'Union:

Direction du Nord-Est suisse.

Taxes exceptionnelles.

480. ($\frac{30}{93}$) *Transports en grande vitesse des denrées alimentaires stations hongroises—Romanshorn.*

Le 1^{er} août 1893, les taxes suivantes entreront en vigueur pour le transport en grande vitesse des denrées alimentaires, en outre de volaille vivante et morte, de Hongrie à la Suisse :

à Romanshorn de	Parties isolées.	Wagons de 5000 kg.
	Centimes par 100 kg.	
Arad	1575	1276
Budapest d. r.	1265	966
» Keleti p. u.	1265	966
» Lipótváros	1265	966
» nyng: p. u.	1265	966
Debreczen	1545	1246
Ersékujvár	1180	881
Felegyhaza	1423	1124
Hodmező-Vasarhely	1534	1235
Kecskemét	1397	1098
Köbanya also p. u. } felső p. u. }	1265	966
Mokrin	1554	1255
Nagy Kikinda	1565	1266
Nagy Kőrös	1372	1073
Nagyvárad	1565	1266
Püspök-Ladany	1485	1186
Szabadka	1485	1186
Szeged	1498	1199
Szeged-Rokus	1498	1199
Versecz	1702	1403

Zurich, le 23 juillet 1893.

Pour les administrations de l'Union:

Direction du Nord-Est suisse.

C. Service de transit.

Taxes exceptionnelles.

481. ($\frac{3}{4}$) *Transports de minerai de fer, magnésite brute, calcinée ou moulue Autriche-Hongrie—France.*

Les taxes exceptionnelles suivantes seront appliquées pour le transport des articles dénommés ci-dessus par chargement de 10 000 kg. de Mitterdorf, Eisenerz et Vordernberg pour Audincourt et Morvillars:

	Cent. par 100 kg.
<i>Buchs-transit—Delle-transit</i> (Audincourt)	99
» » (Morvillars)	101,5

En outre, nous faisons connaître que la taxe exceptionnelle Buchs-transit—Genève-transit de fr. 12 par tonne pour le minerai brut (minerai de fer, magnésite brute) par chargement de 10 000 kg., pour le midi de la France, publiée dans l'organe de publicité n° 38, du 21 septembre 1892, chiffre 546, sera dorénavant aussi applicable pour la magnésite calcinée ou moulue.

St-Gall, le 24 juillet 1893.

Direction de l'Union suisse.

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

482. ($\frac{3}{4}$) *II^{me} partie, livret 1 des tarifs des marchandises pour le trafic frontière allemand—russe, du 10 mars 1893.*

Modification.

L'observation préliminaire V des tableaux de tarif du tarif pour le trafic frontière allemand—Sosnowice, du $\frac{26}{10}$ février 1893 $\frac{\text{ancien}}{\text{nouveau}}$ style (page 22) sera rédigée comme suit à partir du 1^{er} août 1893:

Les tarifs exceptionnels valables exclusivement pour la *direction de Sosnowice* ne sont applicables qu'aux expéditions qui restent en Russie. Si des envois de ce genre sont réexpédiés de Sosnowice en Allemagne ou à des stations des chemins de fer autrichiens sur la base de ces tarifs exceptionnels, on percevra les taxes plus élevées des classes de tarif y relatives pour le transport à destination de Sosnowice-loco et transit.

Strasbourg, le 13 juillet 1893.

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

483. ($\frac{3}{4}$) *Tarif exceptionnel pour litière et déchets de tourbe et pour fourrages des chemins de fer badois.*

A partir du 20 juillet 1893 un tarif exceptionnel pour la litière et les déchets de tourbe, ainsi que les fourrages par wagons complets entre en vigueur pour le trafic direct des chemins de fer badois avec la plus

grande partie des autres chemins de fer allemands, ainsi que pour le service de transit par les lignes badoises.

Pour le trafic interne des chemins de fer badois, ainsi que dans le service avec les lignes étrangères à l'Allemagne, la réduction d'un tiers de la taxe afférente aux lignes badoises, publiée par avis du 10 juin 1893, reste en vigueur avec maintien de la restriction qui y a été apportée dès lors.

Pour plus amples renseignements sur les taxes, etc., du nouveau tarif exceptionnel, s'adresser à nos gares aux marchandises, ainsi qu'à notre bureau des tarifs des marchandises.

Carlsruhe, le 17 juillet 1893.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

484. ($\frac{2}{3}$) Tarif exceptionnel pour litière et déchets de tourbe et pour fourrages *E L*, du 26 juin 1893. Complément.

Le tarif exceptionnel pour la litière et les déchets de tourbe et celui des fourrages, entré en vigueur le 26 juin 1893 pour le trafic interne des chemins de fer en Alsace-Lorraine, est aussi valable, à partir du 20 juillet 1893, dans la totalité du trafic de l'Union sud-ouest-allemande.

Strasbourg, le 19 juillet 1893.

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

Tableau des trains ayant circulé pendant le mois d'avril 1893 sur les chemins de fer suisses et des retards qu'ils ont subis.

1 Désignation des lignes	2 Longueur des lignes en exploitation	3 Dont à double voie	4-8 Total des trains expédiés					9-10 Nombre total parcouru de		11-12 Des kilomètres de trains appartiennent		13 A un kilomètre exploité correspondent kilomètres d'essieux	14-19 Retards à l'arrivée à la gare destinataire					20-24 Cause des retards				25-26 Nombre pour cent		27-28 Coïncidences manquées		29-30 Nombre des kilomètres		31-32 Parcours moyen par heure de marche, y compris les arrêts				
			5-7 Réguliers			8 Extraordinaires		9 Kilomètres de trains	10 Kilomètres d'essieux	11 aux trains réguliers, directs, omnibus et mixtes	12 à chaque train en moyenne		14-16 Trains express et omnibus			17-18 Trains mixtes		19 Total des retards	20-23 Sur sa propre ligne			25 des trains réguliers ayant subi des retards comparé au nombre total des trains	26 au mois correspondant de l'année précédente	27 par les trains directs et omnibus	28 par les trains mixtes	29 de trains	30 d'essieux	31 Trains directs et omnibus	32 Trains mixtes			
			4 Trains express et omnibus	5 Trains mixtes	6 Trains de marchandises	7 Trains express et omnibus	8 Trains de marchandises						14 Nombre	15 Retard moyen	16 Retard le plus fort	17 Nombre	18 Retard moyen		18 Retard le plus fort	20 Par les correspondances étrangères	21 Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques									22 Service des gares et des trains	23 Total	
			Kilomètres		Trains			Trains		Kilomètres			Kilomètres de trains		Minutes			Minutes					Nombre		par retard sur sa propre ligne		Kilomètres					
			Kilomètres		Trains			Trains		Kilomètres			Kilomètres de trains		Minutes			Minutes					Nombre		par retard sur sa propre ligne		Kilomètres					
Jura-Simplon ¹⁾	1088	92	6 030	975	2581	30	7	502 444	12 082 447	394 650	57	11 106	30	22	52	1	20	20	31	13	5	13	18	0,26	0,10	6	—	27 914	671 247	27,3	18,7	
Nord-Est Suisse ²⁾	727	90	6 714	516	1575	28	999	415 310	10 884 520	313 086	44	14 972	53	20	58	2	23	25	55	35	3	17	20	0,28	0,18	2	—	20 766	544 226	28,0	18,5	
Central Suisse ³⁾	393	97	4 042	576	3043	24	10	248 486	7 311 711	171 055	38	18 603	50	27	116	2	22	24	52	37	14	1	15	0,32	0,35	34	—	16 566	487 448	29,9	22,0	
Union Suisse ⁴⁾	310	9	2 291	575	361	12	160	151 345	3 749 101	131 500	46	12 094	17	24	40	—	—	—	17	10	5	2	7	0,24	0,11	3	—	21 621	535 586	27,5	14,3	
Gothard	266	76 *	1 216	—	699	10	156	183 310	5 753 293	113 406	94	21 629	21	21	53	—	—	—	21	8	1	12	13	1,07	1,32	7	—	14 101	442 561	26,5	—	
Sud-Est Suisse	51	—	1 260	—	—	21	274	17 370	160 067	13 530	11	3 139	18	14	25	—	—	—	18	7	—	11	11	0,88	0,07	—	—	1 579	14 552	22,2	—	
Landquart-Davos	50	—	180	60	—	—	—	12 000	127 288	12 000	50	2 546	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,8	14,1	
Seethal Suisse	46	—	455	—	78	7	1	15 842	143 888	13 580	30	3 128	2	13	16	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19,6	—	
Emmenthal	43	—	424	120	100	2	35	14 039	203 076	11 696	22	4 723	4	13	17	—	—	—	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,3	23,5	
Jura Neuchâtelois	40	—	510	30	25	—	112	16 602	215 441	14 220	27	5 386	5	18	25	—	—	—	5	4	1	—	1	0,19	—	—	—	16 602	215 441	20,2	17,3	
Tössthal	40	—	270	60	100	14	14	11 638	134 933	9 690	30	3 374	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,96	—	—	—	—	22,5	14,5	
Chemin de fer du Lac de Thoune ⁵⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Appenzell	26	—	—	720	—	10	—	9 608	115 394	9 480	14	4 439	—	—	—	2	24	28	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,0	—
Saignelégier-Chaux-de-Fonds	26	—	—	188	—	5	—	4 942	22 965	4 836	26	884	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,8	—
Oberland Bernois	25	—	360	—	—	13	81	4 973	31 208	3 600	10	1 249	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,4	—	
Lausanne-Echallens ⁶⁾	23	—	—	250	—	1	—	5 385	75 010	5 370	22	3 262	—	—	—	3	12	13	3	—	—	3	3	1,20	—	—	—	1 795	25 003	—	16,7	
Yverdon-Ste-Croix	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Frauenfeld-Wyl	18	—	—	300	—	10	—	5 344	43 174	5 190	18	2 399	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,7	—
Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds	17	—	—	240	—	—	—	4 080	24 488	4 080	17	1 441	—	—	—	1	15	15	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,0	—
Langenthal-Huttwyl	15	—	128	120	—	—	—	3 720	36 802	3 720	15	2 454	3	13	16	—	—	—	3	1	—	2	2	0,81	—	—	—	1 860	18 401	24,3	20,8	
Sihlthal	15	—	—	300	98	19	—	5 165	48 044	4 200	14	3 203	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18,7	—
Waldebourg	14	—	240	60	—	2	—	4 208	37 292	4 200	14	2 664	1	20	20	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	12,9
St-Gall-Gais	14	—	—	258	—	25	—	3 888	47 652	3 612	14	3 404	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,8	—
Birsigthal	13	—	—	655	—	2	—	7 489	76 952	7 463	12	5 920	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,1	—
Régional Neuchâtel-Cortailod-Boudry	12	—	1 193	—	—	65	—	6 307	46 492	5 995	5	3 875	1	53	53	—	—	—	1	—	—	1	1	0,08	—	—	—	6 307	46 492	12,1	—	
Tramelan-Tavannes	9	—	—	300	—	14	—	2 826	17 946	2 700	9	1 994	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,4	—
Bœdéli	9	—	300	—	—	—	124	1 754	15 968	1 140	4	1 775	6	19	29	—	—	—	6	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,8	—
Régional des Brenets	5	—	—	490	—	12	—	2 510	12 710	2 450	5	2 542	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0	—
Orbe-Chavornay	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux et chiffres moyens	3295	364	25 613	6791	8660	326	1973	1 660 655	41 417 862	1 266 449	40	12 570	211	22	116	11	19	28	222	131	29	62	91	0,28	0,23	52	—	18 249	455 142	26,0	17,3	
Au mois d'avril 1892	3216	319	24 648	6205	6933	139	1285	1 621 619	38 782 236	1 257 048	41	12 060	152	20	112	8	20	25	160	89	23	48	71	0,23	—	42	—	22 840	546 229	26,9	17,0	

1) Y compris les lignes Bulle-Romont, Régional du Val de Travers et Viège-Zermatt.

2) " " la ligne du Bützberg et de Koblenz à Stein.

3) " " le raccordement de Bâle, la ligne du Sud de l'Argovie et de Wohlen à Bremgarten.

4) " " les lignes de Wald-Rüti et du Toggenbourg.

5) " " la ligne de Därligen-Interlaken-gare.

6) " " la ligne d'Echallens à Bercher.

* Le 9 avril, ouverture de la deuxième voie entre Erstfeld et Amsteg = 5 km.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1893
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.07.1893
Date	
Data	
Seite	1024-1032
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 214

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.